Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 05/10/2023
ID : 038-243801255-20230928-D23_085-DE

COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N°:	23-085	Acte mis en ligne le :	05/10/2023

Conseillers en exercice :	36	Présents :	25	Votants :	31

L'an 2023, le jeudi 28 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : **Mmes et MM** ~~ANGONIN Daniel~~, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert~~, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, ~~REVEYRAND Michel~~, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ~~TASCIOTTI Maryline~~, TERRY Joël, ~~THOMAS Alexandra~~, VERNAY Aurélie.

Procurations :
ANGONIN Daniel à ROSET Patrick
BICHET Fabien à ORELLE Pierre-Louis
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
TASCIOTTI Maryline à PORRETTA René
THOMAS Alexandra à MUCCIARELLI Laurence

DOTATION COMMUNAUTAIRE MOBILITE « AIRES DE COVOITURAGE » - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE DIEMOZ

Nomenclature ACTES : 781

Par délibération en date du 29 septembre 2022, modifiée le 24 novembre 2022, le Conseil communautaire a validé l'instauration d'une dotation communautaire de soutien aux investissements communaux portant sur la mobilité, afin d'encourager l'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire.

Dans le cadre de cette dotation, la commune de DIEMOZ a déposé une demande de fonds de concours pour le projet suivant :

- Aménagement de 10 places de covoiturage situées place Henri Bousson, pour un montant total de 33 155 € HT.

Après analyse des services de COLL'in Communauté, conformément au Plan Programme Mobilité et au règlement de la dotation, COLL'in Communauté peut soutenir la création de 10 places de covoiturage à hauteur de de 1 500 € par place.

Au regard de ces éléments le montant maximum du fonds de concours pour la commune de Diémoz est estimé à 15 000 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la décision du Maire de la commune de Diémoz en date du 10/02/2023, sollicitant un fonds de concours à COLL'in Communauté,
- **VU** le dossier de demande de fonds de concours adressé à COLL'in Communauté ;
- **VU** la conformité avec le Plan Programme Mobilité de COLL'in Communauté,
- **D'ATTRIBUER** un fonds de concours mobilité « aires de covoiturage » à la commune de DIEMOZ, à hauteur de 1 500 € par place de covoiturage, plafonné à 15 000€ HT pour 10 places, conformément aux crédits inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	- PJ23-085 Convention fds concours mobilité CC/Diémoz